

**CERTIFICAT D'ENGAGEMENT DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)**

Management Électromécanique Génie civil Informatique

(A renseigner par la personne en charge des frais de scolarité)

Je soussigné, M. /Mme :

Adresse personnelle : _____ Téléphone : _____ Téléphone mobile : _____
 _____ Employeur : _____ Fonction : _____
 _____ Adresse professionnelle : _____
 _____ Adresse email : _____ Agissant au nom et pour le
 compte de l'étudiant : _____
 né (e) le _____ à _____ Inscrit(e)
 en _____ année du programme _____
 Déclare me porter garant du règlement de ses frais de scolarité envers **ISET Thiès**, qui l'accepte.

En conséquence, je m'oblige à effectuer le règlement selon les modalités ci-après :

FRAIS D'INSCRIPTION	
BTS1	BTS2
<input type="checkbox"/> Droits d'inscription : 50 000 F.CFA <input type="checkbox"/> Uniforme : 40 000 F. CFA <input type="checkbox"/> Vie Associative : 10 000 F. CFA Total Frais payable à l'inscription : 100 000 F. CFA	<input type="checkbox"/> Droits d'inscription : 100 000 F.CFA <input type="checkbox"/> Uniforme : 40 000 F. CFA <input type="checkbox"/> Vie Associative : 10 000 F. CFA Total Frais payable à l'inscription : 150 000 F. CFA
<input type="checkbox"/> Si vous optez pour un BTS des frais de dossiers supplémentaires s'élèvent à : 5500 F. CFA	

FRAIS DE SCOLARITE :
BTS1&BTS2 : 500 000 F. CFA payable selon la modalité de votre choix (à cocher)
<input type="checkbox"/> Option 1 : 10 Versement de 50.000 F CFA (payables le 05 de chaque mois, d'Octobre à Juillet, dont une versée à l'inscription)
<input type="checkbox"/> Option 2 : 02 Versements de 200.000 F CFA (payables le 05 Novembre et le 05 Février) et 01 Versement de 100 000 F CFA (payable le 05 Mai)
<input type="checkbox"/> Option 3 : 01 Versements intégral de 500.000 F CFA (payable le 05 Novembre)
TOTAL DES FRAIS DE SCOLARITÉ BT1&BT2 : 500 000 F.CFA

OPTION PAIEMENT GLOBAL EN UNE TRANCHE A L'INSCRIPTION
<input type="checkbox"/> 1 tranche de 570 000 F.CFA pour BTS1 ou 620 000 pour BTS2 (payable à l'inscription) NB : Si vous optez pour un paiement de la totalité des frais de scolarité à l'inscription, vous bénéficiez d'une remise de 30.000 F. CFA

J'accepte expressément les conditions suivantes :

1. L'inscription définitive à l'ISET et l'accès aux cours sont conditionnés par le paiement de la totalité des frais d'inscription ;
2. Les relevés de notes, attestations et diplômes ne sont délivrés qu'après solde de tout compte ;
3. Les frais d'inscription ne sont ni remboursables, ni reportable ;
4. Au-delà de 15 jours après le démarrage effectif des cours, un désistement ou un renvoi pour faute de l'étudiant(e) ne donne droit à aucun remboursement et les frais de scolarité restent exigibles immédiatement ;
5. Le règlement des frais de scolarité peut s'effectuer soit au comptant, ou par remise d'un chèque à l'ordre de ISET, soit par versement/virement bancaire (demander les coordonnées bancaires le cas échéant)

Fait à Thiès, le ____ / ____ /24-25

Signature (précédée de la mention

« lu et approuvé »)